

## **Déclaration de confidentialité dans le cadre de mon accès à SharePoint Corona**

Je, [.....] déclare en souscrivant à cette déclaration de confidentialité que:

*Considérant le SharePoint Corona, géré par la Commission communautaire commune, qui contient des informations confidentielles;*

*Considérant que j'ai besoin d'accéder à ce SharePoint pour des raisons professionnelles;*

*Cet engagement de confidentialité s'ajoute à celui que vous avez signé avec votre employeur le cas échéant.*

Je reconnais qu'il est indispensable de traiter toutes ces informations de manière confidentielle en respectant les modalités suivantes :

1. La confidentialité vaut pour toutes les Informations orales, électroniques et non-électroniques auxquelles j'aurai accès et qui seront échangées en vue de la réalisation de la finalité poursuivie et pour autant que de besoin, en vue de l'exécution de ma Mission exercée dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19.
2. Les données obtenues dans le cadre de ma Mission ne peuvent être stockées que dans les systèmes spécifiquement mis à disposition à cet effet.
3. Toutes les Informations auxquelles j'aurai accès dans le cadre de ma Mission, seront traitées comme des informations confidentielles et par conséquent, elles seront tenues secrètes à l'égard des tiers.
4. L'information reçue sera seulement utilisée en vue de la réalisation de l'exécution adéquate de ma Mission. L'information ne sera pas utilisée pour d'autres finalités.
5. L'information ne peut être partagée avec des tiers seulement si une autorisation préalable a été donnée par la Cocom. L'obligation de confidentialité est également imposée aux personnes avec lesquelles l'information est partagée.
6. Ces obligations valent tant pendant l'exécution de ma Mission qu'après son terme.
7. L'obligation de confidentialité s'arrête quand l'information est rendue publique sans que cela soit causé par ma faute ou mon omission.

Je ne suis pas contraint à l'obligation de confidentialité pour les éléments d'Information fournis dont je peux démontrer qu'ils étaient déjà de notoriété publique ou déjà en ma possession avant divulgation par la partie émettrice, ou mis à disposition par une tierce partie non contrainte à la confidentialité.

Pour pouvoir faire appel à ces exceptions, une documentation convaincante est nécessaire.

Dans tous les cas, je informerai immédiatement [dataprotection@ccc.brussels](mailto:dataprotection@ccc.brussels) si un manquement à l'obligation de confidentialité se présentait ou risquait de se présenter et je prendrai toutes les mesures de gestion nécessaires afin de limiter autant que possible l'impact de ce manquement.

8. Ci-dessous vous trouverez la législation applicable:

- a) de l'article 458 du Code pénal relatif au secret professionnel ;
- b) Du règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ;
- c) Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;
- d) Article 11 de la Loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques ;
- e) Article 28 de la Loi du 15 janvier 1990 visant à instituer la Banque-Carrefour de sécurité sociale ;
- f) ainsi que les autres dispositions légales où contractuelles éventuellement applicables.

En cas de conflit, le droit belge est d'application et les juridictions belges sont exclusivement compétentes.

Pour accord,

Fait le ... à ...

Signature